

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du mercredi 30 mars 2011

affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes.

Conseillers en exercice : 7 - Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 7

L'an deux mil onze le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël MASSABIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2011.

Présents: MM.RIGAL Hervé, AMIGUES Gérard, MERCADIER Francis, Mmes JOUBERT Coline, CAJARC Stéphanie, M. WILLANUEVA Jean-Noël.

Absents : néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Noël WILLANUEVA

Délibérations prises pour :

- Adoption à l'unanimité du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation des résultats de 2010 : Mr AMIGUES, adjoint, a présenté le compte administratif 2010 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 144 859,38 € et un déficit en investissement de 21014,34 €. Ceci représente, toutes sections confondues, un excédent sur l'exercice de 123845,04 €. Les restes à réaliser au 31 décembre 2010 en investissement s'élèvent à 2423,79 €, ce qui, ajouté au résultat de l'exercice, donne un résultat définitif excédentaire de 121 421,25 €.

Le compte de gestion établi par MME BELVEZE receveur municipal est conforme en tous points au compte administratif.

- Vote à l'unanimité du budget primitif 2011: Mr le Maire a présenté le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 852 076 € et pour la section d'investissement à 335 530 €. Les taux des 4 taxes ne seront pas augmentés.

En investissement, les nouvelles opérations proposées sont : aménagement sécurité routière pour un montant de 50 000 € avec une aide attendue au titre du FAPEC pour un montant de 7500 € ; Renouvellement du programme voirie pour un montant de 27 000 € ; Inscription de 53 000 € pour l'achat de la maison GAVIN ; Achat d'un taille-haie pour un montant de 300 €.

- Participation au fonctionnement des écoles publiques : la commune doit récupérer la somme totale de 63 914,53 € auprès des communes de résidence des élèves, pour participation aux charges de fonctionnement des écoles.

- Paiement d'une subvention de 101,20 € pour participation aux frais de fonctionnement du RASED.

- Réactualisation de la rémunération du placier.

- Encaissement d'un chèque de la MSA de 1291,45 € au titre du contrat Enfance Jeunesse 2009 qui sera reversé à l'association Les Enfants des Causses.

- Opposition du conseil municipal à toute prospection minière d'hydrocarbure couvrant le territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

- Révision des tarifs piscine : instauration de la gratuité pour les enfants de moins de 11 ans domiciliés sur la commune. Pas de changement pour les autres catégories.

- Embauche d'un saisonnier du 14 juin au 12 août 2011 afin de pallier à la suppression de 2 agents du SIVOM.

Compte rendus de réunion et travail des commissions :

- Signature de la convention avec le nouveau gérant du camping.

- La commission du marché a examiné une demande d'emplacement qui a été accordée.

Questions diverses et informations :

- Le conseil municipal a refusé à l'unanimité l'installation d'une terrasse en dur sur le trottoir de la place J.L Belvezet à Melle ELIE mais lui autorise l'installation de quelques tables dans la rue rejoignant la placette.

- Pas de changement pour le tarif tennis.

- La piscine sera ouverte du samedi 18 juin au dimanche 4 septembre 2011.

La séance s'est terminée par un tour de table.

Fait à Limogne en Quercy, le 06 Avril 2011

Le Maire,

Joël MASSABIE.